

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

Ouverture de la séance à 18h30.

Présents : Catherine LOTTE, Bernard JUNET, Sonia SIMON, Michel VENET, Isabelle CHARACHON, Serge RUIZ, Romain GOUBIER, Bernadette VOLAY, Jocelyne MESTRE, Danielle VENET, Nadine GARCIA, Frédéric DUSSUD, Fernando DE SOUSA, Jean-Christophe DUSSUD, Janine GANTILLON.

Absent et excusé :

Démissionnaires : Virginie OGEARD, Eric VISTALLI.

Public : 9 personnes

Téléphone Madame Le Maire : 06.72.27.90.01 Merci de laisser des sms de préférence.

Courriel Madame Le Maire : catherine.lotte@orange.fr Rendez-vous, sur demande, par mail.



M. Jonathan BLANC, Président de l'AJB est venu présenter au Conseil Municipal le déroulé et le budget de la fête des 50 ans de l'AJB et des feux de la St Jean qui auront lieu le samedi 20 juin 2026.

COMMUNIQUÉ SUITE AU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

APPROBATION D'UNE OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE :

Pour donner suite à l'incompréhension d'une opération d'ordre budgétaire passée au conseil municipal du 22 septembre 2025, nous tenions à expliquer à nouveau cette opération budgétaire qui n'a aucune incidence sur les comptes de la commune. Cette somme de 69 257,37 euros, remonte au transfert de compétences de l'assainissement entre l'intercommunalité et la Commune de Brussieu, en 2009. Ce montant a bien été reversé à la communauté de communes. Cependant, l'opération comptable, c'est-à-dire l'écriture entre le débit du compte 1678 et le crédit du compte 1325 n'avait pas été actée. Les fonds ont bien été versés à l'intercommunalité dans les délais, aussi pour être transparent, le Conseil Municipal a voté par une délibération la régularisation de cette « anomalie comptable ». En aucun cas, les anciens élus ne sont responsables d'un quelconque, dysfonctionnement d'ordre budgétaire ou autre. Nous tenions à éclaircir ce point en cas d'incompréhension sur un quelconque dossier qui n'aurait pas été compris lors d'un compte-rendu de conseil municipal. Nous sommes disponibles pour de plus amples explications. Merci de bien s'informer en amont avant de diffuser des éléments.

COMPTE-RENDU DES INSTANCES OBLIGATOIRES, COMMISSIONS COMMUNALES ET DECISIONS

❖ VOTE DES SUBVENTIONS 2026 POUR LES ASSOCIATIONS :

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le montant des subventions aux associations pour l'année 2026.

❖ VOTE DES TARIFS 2026 :

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide pour l'année 2026, de fixer les tarifs de la manière suivante :

Désignation		TARIFS 2026
Divers	photocopie en noir et blanc	0.10 €
	photocopie couleur	0.20 €
	photocopie couleur recto verso	0.30 €
	taxe d'aménagement ZA	3.50%
	taxe d'aménagement (hors ZA)	3.00%
Particuliers habitant Brussieu + associations (ne bénéficiant pas de la gratuité)	salle Marius CHAZALLET enterrements	100.00 €
	salle Marius CHAZALLET autres loc.	300.00 €
	salle Marius CHAZALLET caution	400.00 €
	petite salle privé brussieu	430.00 €
	grande salle privé brussieu	580.00 €
	deux salles privé brussieu	870.00 €
	caution	1 500.00 €
Particuliers n'habitant pas Brussieu	petite salle privé hors brussieu	720.00 €
	grande salle privé hors brussieu	1 050.00 €
	deux salles privé hors brussieu	1 500.00 €
	caution	1 500.00 €
Jour supplémentaire	Salle Marius CHAZALLET	50.00 €
	Salle des Fêtes	70.00 €
Forfait Charges / Fluides	Salle des Fêtes	125.00 €
	Salle Marius Chazallet	50.00 €
Forfait Ménage	Salles communales	150.00 €
Matériel	2 bancs	3.00 €
	1 table	4.00 €
	barnum	50.00 €
	Caution barnum	200.00 €
	Casse matériel - 1 banc	20.00 €
	Casse matériel - 1 table	50.00 €
Cimetière	concession simple 15 ans	195.00 €
	concession double 15 ans	390.00 €
	concession simple 30 ans	300.00 €
	concession double 30 ans	600.00 €
	Columbarium niveau supérieur : 15 ans	435.00 €
	Columbarium niveau supérieur : 30 ans	840.00 €
	Columbarium niveau inférieur : 15 ans	405.00 €
	Columbarium niveau inférieur : 30 ans	750.00 €
	concession tombe pour urnes 30 ans	200.00 €
	jardin du souvenir : dépôt de cendres	30.00 €

Ecole	allocation scolaire par élève	71.00 €
	départ en 6 ^{ième}	30.00 €
	centre de loisirs (900,00 euros) 10 jours maxi	3.20 €
Eglise	Gestion portes de l'église	0.00 €
Musée	individuel	2.00 €
	collectif libre	1.50 €
	collectif visite commentée	2.50 €
	moins de 12 ans	gratuit

❖ **CONTRIBUTION PROVISOIRE DES COMMUNES ADHÉRENTES AUX CHARGES SYNDICALES - ANNEE 2026 :**

Les charges de la commune aux différents syndicats peuvent être soient budgétisées, soient fiscalisées, c'est-à-dire que les services fiscaux procéderont directement au recouvrement sur les impôts locaux. Ainsi, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, pour l'année 2026, la fiscalisation des contributions auprès des syndicats intercommunaux suivants :

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS,
- SYDER,
- SIVOS du collège de Ste Foy l'Argentière.

❖ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DE LA NATURE ENTRE LE RELAIS LE GAMIN ET LA COMMUNE DE BRUSSIEU :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Brussieu met à disposition du relais d'assistantes maternelles « Le Gamin », pour l'organisation des temps collectifs des assistantes maternelles, la Maison de la Nature située rue de la Joanna, tous les lundis de 8H45 à 11H30, pendant le temps scolaire, ainsi que le mobilier, et les équipements nécessaires à son bon fonctionnement. La Commune de BRUSSIEU assurera l'entretien hebdomadaire qui sera effectué par un agent communal, tous les lundis après-midis. Il convient de fixer à une heure (1h00) le nettoyage du local qui sera refacturé au relais. Ainsi, le taux horaire brut chargé s'élève à 18.95 €. Il convient donc de signer une convention qui fixe les modalités de la mise à disposition de la Maison de la Nature. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention.

❖ **CCMDL :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique en matière de développement économique et agricole, de la mise en place d'un plan climat Air Energie Territoriale, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais porte un programme d'aide à la plantation de haies sur son territoire. Elle aide ainsi des dynamiques agricoles locales en cours et répond à des demandes d'appui sur cette thématique.

Madame Le Maire dit que la Commune est également très concernée et souhaite s'engager dans ce dispositif. Il est donc proposé que la Commune participe à ce dernier en y intégrant la parcelle A0245 dont la commune est propriétaire et qui se situe dans un secteur pertinent à la plantation

des haies. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention.

❖ ECOLE DE LA BASANE :

. Madame SIMON adjointe aux affaires scolaires explique au Conseil Municipal que l'effectif du service cantine augmente chaque année. Afin d'être en adéquation avec les effectifs et le nombre d'encadrant, il convient de recruter une personne. En conséquence, il est proposé de recruter une personne en tant qu'agent contractuel à durée déterminée du lundi 5 janvier 2026 jusqu'au vendredi 3 juillet 2026 inclus. Il s'agit d'assurer des fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures et 00 minute. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à recruter une personne.

. Madame SIMON explique au Conseil Municipal que suite au départ à la retraite de Madame Daisy HAMILCARO, Madame DELOY a été recruté pour effectuer la mise en place du service cantine (réchauffe des repas, mise en place des tables etc...), la surveillance de la cantine pendant le temps du repas puis effectuer la plonge et finir par l'entretien du restaurant scolaire. Madame DELOY nous a alerté sur la surcharge physique du poste et souhaiterait ne plus effectuer la plonge. En conséquence, il est proposé de diminuer le contrat de Madame DELOY et qu'il soit ramené à 28 heures hebdomadaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à procéder à la modification du contrat.

. Madame SIMON adjointe aux affaires scolaires explique au Conseil Municipal qu'une personne supplémentaire est nécessaire pour effectuer la plonge de la cantine ainsi que la surveillance dans la cour pendant le temps méridien, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. En conséquence, il est proposé de recruter une personne en tant qu'agent contractuel, à durée déterminée, du 8 décembre 2025 jusqu'au 3 juillet 2026 inclus. Il s'agit d'assurer des fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures et 00 minute. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à recruter une personne.

INFORMATIONS

❖ CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS :

Le Conseil Municipal d'Enfants fraîchement élu a participé à sa première réunion. Les élus ont travaillé en petit atelier sur différents projets qu'ils viendront présenter lors de la prochaine réunion de conseil municipal le 12 janvier 2026.

Les enfants du CME sont invités à une visite du village et du musée de la Mine organisée à leur intention le samedi 20 décembre à 9h30.

❖ TRAVAUX :

. M. BESNARD de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais propose l'intervention d'un spécialiste mutualisé avec la CCMDL pour diagnostiquer et régler la centrale air à l'école.

. Les travaux de rénovation du toit de la crèche La Pampailotte ont débuté. Ils seront terminés à la fin de l'année. La porte d'entrée va être également réparée le 28 décembre 2025.

. Monsieur Serge RUIZ explique qu'il a reçu l'entreprise Only toit pour la réalisation des diagnostics des toitures des bâtiments communaux. Cette opération sera réalisée par le biais d'un drone.

- . Les devis relatifs à la réfection de deux appartements situés à la résidence de la Bascule ont été réceptionné en mairie.
- . M. Serge RUIZ demande de prévoir sur le budget 2026 une VMC pour le musée de la Mine. Il rajoute qu'il rencontre toujours des problèmes avec les VMC installées aux résidences de la Bascule et de la Dîme.
- . Décorations de fin d'année : Les sapins de Noël ont été distribués aux commerçants.

❖ **VOIRIE :**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que malgré le marquage au sol, le stationnement sur la place du village reste compliqué. Elle est souvent interpellée sur ce sujet.

Le non-respect des emplacements pose de gros problèmes de circulation pour les transports collectifs, notamment pour les cars scolaires qui ne peuvent tourner en raison de voitures gênantes.

De plus, des nombreux usagers, administrés et des patients du cabinet médical signalent que les accès « même piétons » sont difficiles à certaines heures.

L'espace est limité et il faut concilier tous les usages. L'offre de stationnement est pourtant bien réelle, pas très loin, Rue du Moulin ou à proximité de l'Eglise pour des durées qui dépassent le temps d'un simple rendez-vous ou d'une course.

Le Conseil Municipal réfléchit à différentes solutions afin d'améliorer la situation.

❖ **SIVOM :**

. Après études et analyses, des prix au m² ont pu être estimés pour la construction de la maison médicale prévue à proximité de la Gare à la Giraudière. Le chiffrage a été fait de différentes façons selon l'option retenue : pôle médical uniquement ou maison médicale en RDC + logements au-dessus.

En raison de la nature du sous-sol qui nécessiterait, en toute hypothèse, de réaliser des fondations spéciales, la réalisation de stationnements sous le bâtiment est également étudiée.

Une rencontre va être organisée avec le Département du Rhône, l'ARS et le CPTS afin d'échanger et d'évaluer les aides éventuelles qui pourraient être mobilisées.

L'objectif, avant de lancer le projet, étant de viser un prix de revente comparable au prix pratiqué pour ce type d'opération dans un secteur comme le nôtre.

. Monsieur Bernard JUNET présente aux élus la compétition de la ligue sport boules M1 et F1 qui pourrait s'organiser à la Giraudière sur les terrains de boules. Le club de boules de la Giraudière a été choisi car c'est l'un des plus importants clubs avec 69 adhérents. Cet évènement sportif rassemble les 16 meilleures équipes françaises. Il se déroulerait le vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 mai 2026. Cet évènement est retransmis sur différentes chaînes de télévision. Un drone effectuera un survol de la commune dans le cadre de la réalisation d'un film. Une autorisation va être demandée en Mairie.

GRANDE ENQUÊTE MOBILITÉ

TERRITOIRES LYONNAIS · AIN · ISÈRE

COMMENT VOUS ÊTES-VOUS DÉPLACÉS HIER ?



**Comprendre vos déplacements quotidiens
pour mieux répondre à vos besoins.**

+ d'indices sur sytral-mobilites.fr

SYTRAL
MOBILITÉS



En partenariat avec
les acteurs publics de vos territoires

Nous avons besoin de vous !

Une grande enquête d'utilité publique est en cours près de chez vous ! L'objectif : comprendre vos déplacements quotidiens pour mieux répondre à vos besoins.

Pour nous permettre de récolter suffisamment de données et pour disposer d'un échantillon représentatif, 30 000 personnes seront tirées au sort, puis interrogées à domicile ou par téléphone, par l'un de nos 200 enquêteurs accrédités. Peut-être en ferez-vous partie...

Votre participation est essentielle. Plus nous aurons d'informations, plus les résultats seront pertinents pour imaginer des solutions efficaces pour vous faciliter la vie.

Nos enquêteurs sur le terrain !

De novembre 2025 à avril 2026, nos enquêteurs seront mobilisés pour interroger les personnes tirées au sort, par téléphone ou au domicile. Pour les enquêtes à domicile, vous reconnaîtrez facilement les enquêteurs grâce leur badge, leur chasuble noire et leur casquette jaune. Dans tous les cas, merci de leur réserver le meilleur accueil !



SYTRAL
MOBILITÉS



isère

AIN

Ville de Lyon

DUPLANT SAINT-VALERY

Salons Capitale

CAP

3GM

tepi

Beaujolais

7

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Commune de : BRUSSIEU

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Pendant la coupure pour suivre son évolution et connaître l'heure approximative de rétablissement du courant, vous pouvez consulter notre site enedis.fr en flashant le QR CODE en bas de page.

Toutefois l'alimentation pourra être rétablie à tout moment avant la fin de la plage indiquée.

Horaires des coupures :

lundi 15 décembre 2025
de 09h00 à 12h00

Quartiers ou lieux-dits :

9, 4 chemin DE BORGIA
6 impasse DU JACQUOT
25, 24, 30, 34, 40 au 42 ROUTE DE BRUSSIEU
1 LA GIRAUDIERE
1 au 5, 9 au 11, 2 au 8, 12 lot LES ROCHEs
chemin DES GRANDES VIGNES
ROUTE NATIONALE
LES ENVERS
4 au 6 chemin DE LA SERVE
6 impasse DE LA HAUTE GIRAUDIERE
1 chemin DES ROCHEs
1 au 3 LIEU DIT HAUTE GIRAUDIERE
1 au 3, 9, 2, 8 lot DE LA GIRAUDIERE
impasse JEAN BENOIT FAIZANT

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

BO L'Arbresle
enedis.fr



SA à directoire et à conseil de surveillance
Capital de 270 037 000 € - R.C.S. de Nanterre 444 608 442
Enedis - Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex

❖ PNEUS HIVER, CHAINES : QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS A PARTIR DU 1ER NOVEMBRE ?

Publié le 29 octobre 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour améliorer la circulation sur les routes et la sécurité des usagers, il est obligatoire d'équiper son véhicule de pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, du 1^{er} novembre 2025 au 31 mars 2026, dans certaines zones montagneuses. Cette obligation hivernale est en vigueur depuis 2021. Quels sont les véhicules, les équipements et les départements concernés durant la « période hivernale » 2025-2026 ?

Quels sont les véhicules concernés ?

Tous les véhicules à 4 roues et plus sont concernés par cette obligation : véhicules légers, utilitaires, camping-cars, autocars, bus et poids lourds.

Quels sont les équipements obligatoires ?

Entre le 1^{er} novembre 2025 et le 31 mars 2026, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars doivent, dans les zones établies par les préfets de départements :

- soit détenir des **dispositifs antidérapants amovibles** permettant d'équiper « au moins 2 roues motrices » (chaînes à neige métalliques recommandées en cas d'usage fréquent de votre véhicule au sein de ces zones, chaussettes à neige textiles en cas d'usage occasionnel) ;
- soit être équipés de **4 pneumatiques adaptés à la conduite hivernale** (pneus hiver).

Cette obligation ne s'applique pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

REPAS DES ANCIENS LIVRE DES 10 ANS

Pour information : Un livre commémoratif des 10 ans du repas des anciens a été imprimé.

Des exemplaires sont consultables en mairie, à la bibliothèque et au salon de coiffure Pascale C. Vous y trouverez de belles photos souvenirs des invités, de l'équipe d'animation, mais également des bénévoles, et des enfants du CME ayant participé aux diverses sessions.

Date butoir pour commander : mi-décembre.

Cabinet Infirmier de Courzieu, recherche une ou un remplaçant, pour environ 11 jours de travail par mois, possibilité de partenariat."

Prendre contact auprès de : infirmiere.courzieu@hotmail.com

Quota annuel de 30 passages/ an et par badge

À partir du 1er janvier 2026, les particuliers disposeront d'un quota de 30 passages/an et par badge. Cette mesure a pour objectif de limiter les usages professionnels abusifs.

Des dérogations seront accordées dans des cas exceptionnels, sur présentation d'un justificatif (travaux, déménagement, décès, etc.) via le [Portail déchets](#) ou le service Déchets, suspendant alors le décompte des passages pendant la période autorisée.



DELIBERATIONS

- Approbation de la convention entre le relais d'assistantes maternelles et la Commune de Brussieu,
- Attribution des montants des subventions 2026 aux associations,
- Vote des tarifs 2026 : cimetière, columbarium, salles et matériels,
- Convention entre la Communauté de Communes des monts du lyonnais et la commune de Brussieu : maîtrise d'usage pour la plantation et l'entretien des haies bocagères et arbres agroforestiers,
- Recouvrement direct des charges syndicales auprès des contribuables,
- Recrutement d'un agent contractuel service cantine plonge,
- Révision du contrat d'un agent contractuel service cantine,
- Renouvellement du contrat d'un agent contractuel pour la surveillance pendant le temps méridien,

Passage des Pompiers de Courzieu pour la vente des calendriers 2026

A partir de : début novembre 2025 jusqu'à mi-janvier 2026

Merci de leur réserver un bon accueil



CINEMA

EXCEPTIONNELLEMENT - JEUDI 11 DECEMBRE 2025

18H30 : Gabby et la maison magique

20H30 : T'as pas changé

VENDREDI 9 JANVIER 2026

18H30 : Zootopie 2

20H30 : Vie privée

A LA SALLE DES FÊTES

EXPOSITION DE NICOLE BACHELARD

**L'AUTOMNE ET SES
COULEURS**



BIBLIOTHÈQUE DE BRUSSIEU
DU 1ER NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

HORAIRES : MARDI DE 16H30 À 18H30
SAMEDI ET DIMANCHE DE 10H À 12H







A déposer dans la boîte aux lettres DES CLASSES EN 6
à la Mairie de Brussieu avant le 12 décembre

OU Samedi 13 décembre au MARCHE DE NOËL de 10h à 18h avec dégustation sur place des huîtres et du vin blanc proposé à la vente pour les fêtes !

Nom et Prénom :

Téléphone :

Règlement par :

Chèque

Espèces

CB au Marché de Noël



Huitres n°3, Vendée, "La Coupelasse", Franck Duret
Vin blanc Sauvignon 2023 Paul CAP, Vino Découverte Bessonay

Produit	Quantité	Prix unitaire	Total
Huitres n°3 / La douzaine Noël		12 €	
Vin blanc Sauvignon 2023 Noël		12 €	
Huitres n°3 / La douzaine Jour De L'An		12 €	
Vin blanc Sauvignon 2023 Jour De L'An		12 €	

Total :

Commande possible via le site HelloAsso :



Commande de Noël :

A récupérer le 23 décembre à la salle des fêtes de Brussieu entre 17h/19h

Commande du Jour De L'An :

A récupérer le 30 décembre à la salle des fêtes de Brussieu entre 17h/19h



Les Classes en 6 de Brussieu

Renseignements : 06 69 05 17 41



Entrée libre
de 10h à 18h
Salle des Fêtes

2 0 2 5

Samedi 13
décembre

MARCHÉ

Noël DE BRUSSIEU

+40 exposants

En intérieur et en extérieur

Prévente d'huitres sur place et
via le QRCode par la Classe en 6



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

10h : Ouverture du marché

10h30 - 12h : Rencontre avec le Père
Noël dans la salle

+ Animation bibliothèque (ateliers
créatifs, jeux, confection de
décorations, ...)

11h : AJB Dance / Troupe des
Saltimbanques

12h : Repas

15h30 - 17h : Rencontre avec le Père
Noël dans la salle

+ Animation bibliothèque (ateliers
créatifs, jeux, confection de
décorations, ...)

17h : Retraite aux flambeaux avec le
Père Noel



06 69 05 17 41

marchedenoel.brussieu@gmail.com



Des animations créatives et le Jeu des Lutins – Marché de Noël /Salle des fêtes de Brussieu : 13 décembre

Horaires des animations : 10h – 12h30 / 13h30 – 17h

Au programme : jeux, pliage de livres en sapins, création de marque-pages et de cartes de vœux, coloriages et confection de pompons en laine.

Jeu des Lutins : nos petits lutins malicieux se cachent sur le marché. Parcours le marché avec un livret et amuse toi à les chercher sur les stands.

La Bibliothèque de Brussieu participe à l'opération "Boîtes solidaires".

Aidez nous à rassembler un maximum de boîtes solidaires pour soutenir les Restos du Cœur et la Croix-Rouge dans la distribution de cadeaux à celles et ceux qui ne peuvent en bénéficier pendant les fêtes de fin d'année.

Un petit geste de votre part peut apporter beaucoup de réconfort.

Les boîtes peuvent être emballées dans du papier cadeau pour être plus festives.

Retrouvez tous les détails pratiques sur l'affiche en pièce jointe et sur le site : <https://commonly.bibenligne.fr/>

Dates de collecte : du 26/11 au 17/12

Lieux de dépôt : à la Bibliothèque de Brussieu ou dans n'importe quelle bibliothèque du réseau Commonly.



Le Mâchon

Dimanche 14 Décembre
8h00-10h00

Terrine
Gratin
d'Andouillettes



Le Premier
Verre
Offert

Cervelle
des Canuts

Le Jeu du
Triple 3

15€

Le Relais du Crapet
16, Grand'rue
69690 Brussieu
0603257639

Réservations Vivement Conseillées



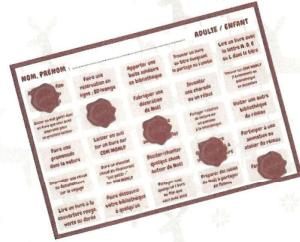
Nouveau jeu de Noël !



DU 1ER DÉCEMBRE 2025
AU 11 JANVIER 2026



Grille à récupérer en bibliothèque
ou à télécharger sur le site Com'MonLy



d'infos : commonly.bibenligne.fr - bibliotheques@cc-mdl.fr - 06.58.31.90.46

**Le Jeu BiblioBingo – dans les bibliothèques du réseau et
Brussieu : du 01/12/25 au 11/01/26**

Remplissez votre grille en découvrant des livres et des défis
amusants.

L'ASSOCIATION BUYANDORJ VOUS PROPOSE

VOYAGE SON'OR

ANIMÉ PAR VÉRONIQUE GIARD

SONOTHÉRAPEUTE ET THÉRAPEUTE EN MÉDECINES DOUCES ET NATURELLES



Laissez-vous porter par les bienfaits des sons et des vibrations.
Bols chantants, cristal, carillons, cordes, tambour, voix...
vous invitent à une détente profonde.

**SAMEDI 17 JANVIER 2026
À 15H00 ET À 17H30**

**SALLE DE DANSE
RUE DE LA GRAND FOND 69690 BRUSSIEU**

**TARIF : 25€ ADULTE
(+ DE 16 ANS)**

PLACES LIMITÉES - SUR RÉSERVATION
AVANT LE 09 JANVIER SUR HELLOASSO, À BLEU LASER
OU À LA MAIRIE DE BRUSSIEU



POUR UN CONFORT OPTIMAL,
PRÉVOYEZ UNE TENUE CONFORTABLE, UN COUSSIN, UN PLAID ET DE L'EAU !

La Mairie sera exceptionnellement fermée :

Jeudi 11 et 18 décembre 2025

le vendredi 26 décembre et samedi 27 décembre 2025 puis

le vendredi 2 janvier et samedi 3 janvier 2026

Merci pour votre compréhension

Vœux de la Municipalité

Samedi 10 janvier 2026 à 17 heures à la Salle des Fêtes.

Dates distributions sacs ordures ménagères

Salle du Conseil

Vendredi 16 janvier 2026 de 16h30 à 19h30

et

samedi 31 janvier 2026 de 8h00 à 11h00

DATES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

En salle du Conseil, à 19heures

12 janvier 2026 et 2 mars 2026.

**Le Maire, le Conseil Municipal et le personnel communal
vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d 'année.**

